

CIRCUITS FIS 2023

19.3.1 INSCRIPTIONS LISTES FIS

19.3.2 INSCRIPTIONS COURSES

19.3.3 CIRCUITS FIS HOMMES et DAMES

19.3.4 QUOTAS

19.3.5 SCST Hommes et Dames (Cahier des charges – calendrier)

19.3.1 : INSCRIPTIONS ATHLÈTES SUR LISTES FIS

☞ Voir rubrique [Fédération/Règlementation/Règles communes] « Inscriptions Athlètes sur les listes FIS » <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/regles-communes>

19.3.2 : INSCRIPTIONS ATHLÈTES COURSES FIS France

- Les responsables de chaque comité doivent leurs inscriptions de préférence via WEBFFS.
- Sinon par email à l'organisateur **24h au minimum avant le comité de course**. Art.604.4 du RIS 08-2021
- **Sur** décision de la CNSA (mai 2018), le nombre de départ autorisé pour les U18 est de **30 pour les U18.1 et de 40 pour les U18.2**. A partir de du mois de mars, une liste comptabilisant le nombre de départ des U18 français sera présenté à chaque nouvelle liste FIS aux coachs de manière à ne pas plus inscrire les coureurs ayant atteint leur quota. Les participations aux Coupe d'Europe et Championnats du monde Junior ne sont pas comptabilisés dans le nombre maxi de départ.

19.3.3 : LES COURSES FIS

19.3.3.1 Courses FIS

- Elles commencent à partir du 1^{er} juillet pour l'hémisphère sud (début effectif de la nouvelle saison) et du 2^{ème} WE de novembre jusqu'au 30 avril pour l'hémisphère nord.
- Elles permettent la formation, la confrontation, les sélections des jeunes skieurs afin de leur permettre l'accession au Haut Niveau.
- Accessibles à tous les coureurs licenciés à la FFS (pour les français) et à la FIS à partir de la catégorie U18 (en respectant les quotas alloués à chaque nation et à chaque comité), ces courses ont également comme but la confrontation des athlètes français et étrangers dans toutes les disciplines.

Ces courses peuvent être support des :

- Championnats de France Elite (NC)
- Championnats de France U21 (NJC)
- Championnats de France U18 (NJC U18)
- Ski Chrono Samsé Tour Vitesse, Technique et U18 (H et D)

Elles servent également de support pour les sélections en Coupe d'Europe.

19.3.3.2 Courses FIS NJR

- Réservées aux années 2002 à 2006

19.3.3.3 Courses FIS ENL

- Courses FIS de promotion mais pour lesquelles la pénalité ne peut être inférieure à 60 points

19.3.3.4 Courses FIS CIT

- Réservées aux coureurs citadins (mini 25 pts -en vitesse et combiné- et 30 pts en technique) avec un quota restreint pour les autres coureurs

19.3.3.5 Courses FIS UNI

- Réservées aux coureurs universitaires avec un quota restreint pour les autres coureurs

19.3.4 : QUOTAS

19.3.4.1 COURSES FIS HOMMES (Pas de quota pour le circuit FIS dames)

QUOTA REF FIS 2023		
	Nbre de places si 15 étrangers+10 FFS	%/comité calculé sur la saison 2022
	140	
AP	10	8,48%
AU	2	1,44%
CA	5	4,55%
CO	1	0,73%
DA	9	8,28%
IFNO	1	0,99%
MB	26	22,94%
MJ	1	0,73%
MV	2	1,49%
PE	2	1,77%
PO	1	0,99%
SA	52	46,25%
GIRSA	1	0,73%
CIT	1	0,73%
places CR	113	100%
Etrangers	15	
EQ	10	
Club Org	1	
CR Org	1	
WILD FFS	0	
TOTAL	140	

19.3.4.2 : FIS NJR HOMMES

○ Rappel :

QUOTA FIS NJR 2022/23		
	<i>Nbre de places si 25 étrangers</i>	<i>Pourcentage par comité</i>
	112	
AP	12	10,42%
AU	2	2,08%
CA	6	5,21%
CO	1	1,04%
DA	12	10,42%
IFNO	2	2,08%
MB	27	23,96%
MJ	1	1,04%
MV	1	1,04%
PE	1	1,04%
PO	2	2,08%
SA	42	37,50%
GIRSA	1	1,04%
CIT	1	1,04%
Total CR	112	100,00%
Etrangers	25	
Places fixes		
Club Org	2	
CR Org	1	
TOTAL	140	

19.3.4.3 : FIS CIT

En relation avec Debard Jean-Louis, président de la commission citadine, Philippe Martin en charge du calendrier CIT et Jean-Michel Agnelet en charge du circuit FIS Dames.

19.3.4.4 : COURSES FIS A L'ETRANGER (REGLES DE PARTICIPATION)

➤ Cadre générales pour la participation à des courses FIS à l'étranger :

Les demandes d'inscriptions sont faites *exclusivement par l'intermédiaire des responsables régionaux habilités*, par email auprès de Philippe Martin (hommes) et Jean Michel Agnellet (dames) avec copie à Stéphane Sorrel, directeur des EDF Juniors. Ces demandes doivent parvenir auprès des responsables de la FFS au plus tard 72 heures avant l'horaire du premier TCM.

L'hébergement et les informations particulières concernant les compétitions sont de la responsabilité des entraîneurs concernés par la demande. La FFS communiquera sans délai toutes les informations qui lui parviendra de la part de l'organisateur.

Quotas : (voir RIS) Maximum 10 coureurs par épreuve et par nation pour les hommes. Pour les dames, les quotas FIS s'appliquent uniquement si le nombre de participantes dépasse les 140.

Pour les FIS NJR, la France à droit 50% du quota FIS (10) , soit 5 places. Ce nombre peut être augmenté jusqu'à 10 s'il y a moins de 25 étrangers ou si moins de 115 concurrents de la nation organisatrice sont présents.

Les comités sont tenus de participer en priorité aux épreuves du circuit FIS France.

- **ATTENTION : Pour les circuits dans l'Hémisphère Sud prévoir les demandes d'inscription à ces courses avant le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre pour les USA et CAN par le canal fédéral auprès de Philippe Martin.**

19.3.4.5 : FIS ORGANISEES EN FRANCE PAR UN PAYS ETRANGER

○ **Règle : 10 coureurs Hommes ont le droit de participer :**

Des dérogations demandées par la FFS à la FIS peuvent être accordées avec l'accord du pays organisateur : En principe un triple quota (30), qui est renégocié chaque année avec les pays organisateurs (BEL/GBR/NED/LUX...)

Pour ces compétitions, une sélection de coureurs sera proposée par Max Tissot, responsable du groupe relève, et des sélections FIS étrangers.

19.3.5 CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS COURSES FIS du Ski Chrono Samse Tour 2023

ARTICLE 1 : APPELLATION



Hommes :

"Ski Chrono Samse Vitesse Hommes 2023"

"Ski Chrono Samse Technique Hommes 2023"

"Ski Chrono National Samse Hommes U18 2023"

Dames

"Ski Chrono Samse Vitesse Dames 2023"

"Ski Chrono Samse Technique Dames 2023"

"Ski Chrono Samse Dames U18 2023"

ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

- HOMMES et DAMES toutes catégories pour les SCST Vitesse et Technique
- HOMMES et DAMES nés en 2005 et 2006 pour le SCST U18

ARTICLE 3 : BUTS

- Courses de préparation pour les skieurs des groupes nationaux des épreuves de CM et de CE
- Sélections pour les CE
- Établir un classement des meilleurs skieurs français du circuit FIS sur un certain nombre de courses durant la saison.

ARTICLE 4 : PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

- Ski Chrono, le Dauphiné Libéré, la SAMSE et la Caisse d'Épargne

ARTICLE 5 – CÉRÉMONIES DE REMISE DES PRIX

- Une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée si possible au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT- TROPHÉES- PRIMES DE COURSE

- L'organisation remet aux 5 premier(e)s de chaque épreuve un trophée ou une récompense ainsi qu'aux 3 premier(e)s U18
- Un classement général intermédiaire est établi après chaque course comptant pour le Ski Chrono Samse Tour Vitesse, le Ski Chrono Samse Tour Technique, le Ski Chrono Samse Tour U18 et le SCST Club.
- A la fin de la saison, des primes sont remises par la FFS aux 3 premiers du classement général final des SCST Vitesse hommes, Technique et U18 homme et U18 dames. (Pour les dames, des primes sont versées lors d'étapes des SCST technique et Vitesse prédéfinies)

Nota : Le classement SCST U18 hommes et dame est établi en totalisant les meilleurs points (type coupe du monde) marqués lors de courses disputés dans le cadre du calendrier SCST U18. Le podium du classement final est primé . Les classements généraux Technique GS, Technique SL et Vitesse dame ne sont pas primés.
En revanche, les vainqueurs au scratch (ou première française le cas échéant) de 8 SL / 8 GS / 4 SG et 3 DH et 1 AC du calendrier SCST technique +Vitesse Dames sont primés.

ARTICLE 7 – PREPARATION et MISE À DISPOSITION DES PISTES/MATÉRIEL

- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant de neige de culture.
- La piste de course doit être la plus compacte possible
- Pour les épreuves de Slalom, la piste de course doit **obligatoirement** être injectée ou arrosée.
- Le Comité d'organisation doit favoriser l'accueil des équipes qui souhaitent s'entraîner (en libre ou en tracé) les jours précédents ou suivants les compétitions.

>> Une piste d'échauffement (dont la sécurité sera validée par les équipes) doit être mise à disposition avant la course.

ARTICLE 8 - COUVERTURE MÉDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré/Ski Chrono soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.
- Suivi des courses sur :
<http://www.skichrono.com/>

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- La FFS s'engage à favoriser la participation des athlètes de CM et de CE à ces compétitions dès lors que les calendriers internationaux le permettent.
- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré/
<https://www.ledauphine.com/skichrono>

ARTICLE 10 – PRISES EN CHARGE

- Les frais d'hébergement des coordonnateurs FFS des circuits FIS H et D sont pris en charge par l'organisation.

- Les frais de mission et d'hébergement du TD FIS sont pris en charge par l'organisation. Sauf en cas de reprise, c'est la FFS qui prend en charges ses frais. (Frais de mission + hébergement)

ARTICLE 11 – SERVICE MÉDICAL : COURSES DE VITESSE

- Le comité d'organisation désignera un Responsable médical (chef du service des pistes ou médecin) qui sera présent sur la piste et coordonnera l'ensemble des secours lors des entraînements et des courses. Il sera aussi présent lors du premier comité de course.
- Le comité d'organisation désignera également un médecin de la station (si le responsable médical n'est pas médecin) qui sera lors des entraînements et des courses en contact radio avec le jury afin d'intervenir rapidement sur la piste si le Responsable médical fait appel à lui suite à un accident.
- Ses honoraires sont pris en charge par l'organisateur

Calendrier et Classements Ski Chrono Samse Tour 2023 HOMMES et DAMES

Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] puis sélectionner l'un de ces circuits :

[**SCST Vitesse Homme**](#)

[**SCST Technique Homme**](#)

[**SCST U18 Homme**](#)

[**SCST U18 Dames**](#)

[**SCST Club**](#)